

Conditions Générales de Vente (CGV)

Les présentes conditions générales de vente créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes et ventes de prestations de services conclues entre le client et le prestataire « Lucie et Compagnie ».

Le prestataire se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales.

Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

1. 🔍 Objet

Le fait de réserver une prestation équivaut à la passation d'une commande par le client et entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par le prestataire au client.

Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le contrat de la prestation signée par le client.

2. 📄 Présentation

« **Lucie et Compagnie** » est l'appellation commerciale sous le nom duquel Lucie Hollander propose des prestations de services aux particuliers incluant :

- **Pet-sitting** pour animaux domestiques : *visites à domicile visant à assurer leurs soins et leur bien-être en l'absence de leurs propriétaires, et promenades canines ;*
- **Home-sitting** : *passage rapide afin de donner de la vie à votre maison durant votre absence ;*
- **Petit jardinage** : *entretien courant de l'extérieur afin de maintenir le jardin propre et en bonne santé tout au long des saisons (arrosage, petite taille, désherbage, lasure d'un chalet, ect.).*

Conformément à la réglementation, Lucie Hollander dispose des agréments nécessaires pour l'exercice de ses activités :

- ✓ Entreprise régie par le statut de la micro-entreprise, sous le N°SIRET : 10149551300018
- ✓ ACACED (*Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques Chiens, Chats, NAC et TAV*),
- ✓ Formation de Soigneur animalier,
- ✓ Membre de l'association France Pet-sitters, 
- ✓ Déclaration d'activité à la DDPP 49/BNO,
- ✓ Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (Matmut),
- ✓ Médiateur de la consommation (SMP).

① Animaux concernés : *Chiens, Chats, Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC*) et animaux de ferme (chevaux, ânes, chèvres, moutons, poules, oies...).*

Pour une raison de réglementation, les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas pris en charges (chiens d'attaques et chiens de garde/défense).

NAC : Rongeurs, lagomorphes (lapins), furets, oiseaux, poissons, reptiles, amphibiens ou encore invertébrés.*

3. 📍 Zones d'intervention

Les prestations sont réalisables sur la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou et ses alentours.

La tarification des services évolue en fonction de la zone d'intervention concernée.

Pour une intervention en dehors de ces zones, une tarification sur devis personnalisé est réalisée, en prenant en compte un barème kilométrique.

Les zones sont consultables dans l'Annexe 1 des présentes CGV.

4. ↓ Commande

Les réservations peuvent se faire toute l'année du lundi au dimanche, y compris les jours fériés.

En raison de périodes de forte demande, il est recommandé d'effectuer la réservation et la signature du contrat au minimum 72h avant le début de toute prestation ; dans l'éventualité d'une demande urgente, le prestataire étudiera néanmoins la possibilité de l'intégrer à son agenda.

L'entreprise sera indisponible certains jours dans l'année, ils seront consultables via l'interface client de Resanimo et sur les réseaux sociaux.

Toute demande de réservation peut se faire via l'interface client de Resanimo, par e-mail ou par téléphone/SMS.

La demande doit inclure :

- Les informations du client : nom, prénom, adresse et coordonnées de contact ;
- La/Les prestation(s) souhaitée(s) ;
- Les dates de prestation souhaitées ;
- Les fréquences de passage et leur durée ;
- *Nouveau client* – Proposer plusieurs dates afin de planifier une pré-visite
- *Pet-sitting* – Le nombre d'animaux de chaque espèce ;
- *Pet-sitting* – La description de vos animaux : âge, comportement, leur nom, particularités, ...
- *Petit jardinage, Home-sitting* – La description détaillée de vos besoins.

N'hésitez pas à détailler votre demande.

Après étude de votre demande, un **devis gratuit** et **sans engagement**, accompagné des présentes CGV, vous sera envoyé par e-mail.

Le devis est valable 30 jours, durant lequel le client pourra choisir de contracter ou non. Les dates en revanche, ne seront réservées que pendant 7 jours sur l'agenda du Pet Sitter.

5. 📄 Contrats

Le prestataire utilise le logiciel **Resanimo** pour la gestion de ses contrats. La signature est dématérialisée, et effectuée à distance par e-mail ou via l'espace client de Resanimo dédié aux clients, soit lors de la pré-visite.

Pour les nouveaux clients : un acompte de 30 % est requis après accord du devis afin de confirmer la réservation dans le planning. Le solde total de l'ensemble des prestation(s) peut être réglé lors de la pré-visite s'il y a accord et signature de contrat.

Pour les anciens clients : après réception d'un acompte de 30 % et signature du contrat sous 7 jours (sauf accord particulier avec le prestataire), la réservation est confirmée par le prestataire, que ce soit pour des prestations ponctuelles ou régulières.

Les contrats réguliers : un contrat initial au mois peut être mis en place, valable pour les prestations à venir. En cas de révision des tarifs, un nouveau contrat devra être conclu.

Une facture peut être envoyée au client (*sur demande*) par e-mail une fois la prestation finie ou à chaque fin de mois pour les contrats réguliers.

Les frais supplémentaires éventuels seront détaillés sur une facture séparée et devront être réglés par le client.

6. 🤝 Pré-visite

Pour les nouveaux clients, une pré-visite unique de 20 à 30 minutes, est obligatoire et gratuite (hors frais de déplacement A/R – **Annexe 2**). Celle-ci a pour but de :

- Faire connaissance avec vous et votre animal,
- Passer en revue l'organisation :
 - ↳ *Pet-sitting – alimentation, soins, habitudes, sécurité...*
 - ↳ *Petit jardinage – tour des travaux, emplacements des outils...*
 - ↳ *Home sitting – tour de la maison, détail des tâches...*
- Remettre un double des clés ainsi que des éventuels codes d'accès du domicile/télécommande portail,
- Signer le contrat le cas échéant,
- Régler le solde total de l'ensemble des prestations à votre convenance si vous le souhaitez.

① Suite à la pré-visite, le prestataire se réserve le droit de refuser la prestation sans avoir à s'en justifier.

→ **Pour tout client ayant déjà effectué une prestation :**

En cas de nouvelle prestation ou de renouvellement de contrat, toutes les étapes de réservation peuvent se faire à distance de manière dématérialisée : via la plateforme Resanimo qui est vivement conseillée, par e-mail, par virement bancaire, etc.

① Le détail des prestations est consultable dans **l'Annexe 3** de ces présentes CGV.

7. 🏠 Modalités de paiement

Les règlements acceptés sont :

- **Virement bancaire** : IBAN FR7630004031440001362244756
Bénéficiaire : EI – Lucie Hollander
- **Espèces**
- **Chèques** : À l'ordre de : EI – Lucie Hollander

Le client a le choix d'un paiement en totalité avant le début de la première visite, ou d'un paiement de 50% de la somme totale avant le début de la première visite, et d'un second paiement des 50% restants au plus tard 72H après la fin de la prestation.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit le versement de pénalités de retard basés sur le taux en vigueur de l'année N sur les jours concernés

① Les tarifs en vigueur sont consultables dans **l'Annexe 2** de ces présentes CGV, sur Resanimo ou sur les réseaux sociaux ;

① Le prestataire se réserve le droit de changer ses tarifs à tout moment et sans préavis pour faire évoluer son offre. En revanche, le tarif appliqué pour la facturation d'une prestation restera celui établi au moment du devis ;

① La TVA est non applicable et le paiement par CESU n'est pas autorisé, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Modes de contact du prestataire :

- ✓ Via l'interface client de Resanimo ;
- ✓ E-mail : contact@lucieetcompagnie.fr ;
- ✓ Facebook et Instagram ;
- ✓ Par SMS ou téléphone : 06 32 40 59 05 (*privilégiez le SMS svp sinon merci de laisser un message vocal si indisponible*)

8. 🗝️ Remise et restitution des clés

→ Avant la garde :

Les clés sont remises lors de la pré-visite ou à un point de rendez-vous. Si cette remise de clés nécessite un déplacement, elle sera facturée (*voir grille tarifaire – Annexe 2*)

→ Après la garde :

Le prestataire peut **garder les clés**, option conseillée en cas de prestations régulières.

Sinon les clés sont restituées soit :

- En **main propre** (*facturé*) ;
- Dans un **quelconque endroit** (*boîte aux lettres, boîte à clés...*) ;
- À une **tierce personne** préalablement convenu avec le client.

Le prestataire se dégage de toute responsabilité en cas de disparition des clés après sa dernière visite.

9. 🏥 Santé

- ⇒ Tout problème de santé que présenterait l'animal **doit être signalé** avant tout début d'une prestation ;
- ⇒ Le **carnet de santé** de chaque animal doit être transmis par le client ainsi que les coordonnées du vétérinaire habituel ;
- ⇒ Tout **traitement médical** qui doit être donné doit être accompagné impérativement d'une ordonnance ;
- ⇒ Le prestataire se réserve le droit de refuser une prestation pour un animal dont le pronostic vital est incertain, ou atteint d'une pathologie particulière.



En cas d'urgence pendant la prestation :

Si les propriétaires ne sont pas joignables, le prestataire est autorisé à amener l'animal à son vétérinaire habituel, ou au plus proche si celui-ci n'est pas disponible.

Le client peut faire appel à une personne de son entourage pour prendre l'animal en charge. Dans ce cas, le prestataire restera auprès de l'animal jusqu'à l'arrivée de la personne désignée.

Dans tous les cas, les frais engendrés (*vétérinaire, déplacement et temps de présence*) restent à la charge du client et seront ajoutés à la facture.

Le prestataire décline toute responsabilité en cas de décès naturel de l'animal.

10. 📄 Obligations et engagement

→ **Client :**

Pour le Pet-sitting, le client s'engage à fournir le matériel nécessaire :

- ⇒ Carnet de santé, traitement médical éventuel et ordonnance ;
- ⇒ Boîte de transport en cas d'urgence ;
- ⇒ Matériel d'entretien : entretien des bacs à litières/cages (sacs de litière, pelle, balayette, sacs poubelle), produits de nettoyage, accessoire, ect. ;
- ⇒ Nourriture suffisante ;
- ⇒ Une laisse/longe, un collier/harnais adapté au chien, sacs pour ramasser les déjections, accessoires et produits de toilettage (brosse, serviette en cas de pluie...) en fonction des besoins ;
- ⇒ Un double de clés ainsi que tout code d'accès nécessaire ;
- ⇒ Les coordonnées du vétérinaire habituel + une personne à contacter en cas d'urgence ;
- ⇒ Prévoir une personne de secours en cas d'annulation par le prestataire (notamment pour le Pet-sitting).

Le client s'engage également à signaler :

- ⇒ La présence potentielle d'une personne tierce (femme de ménage, voisin, famille, ami, etc.) pendant la durée de la prestation ;
- ⇒ La présence éventuelle d'une caméra de surveillance.

① En cas de besoin, le client donne tout pouvoir au prestataire pour faire les achats imprévus nécessaires au bon déroulement de la prestation.

① Le prestataire ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature survenu à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du client.

Pour le petit jardinage et le home-sitting :

Le client s'engage à fournir au prestataire le matériel ainsi que les fournitures nécessaires pour la bonne réalisation des services demandés (ex : *sécateur, arrosoirs, bêche, karcher, pinceaux, etc.*) ;

Les frais liés au fonctionnement du matériel (*eau, électricité, ect.*) sont à la charge du client. ;

Le prestataire se réserve le droit de refuser l'utilisation d'un outil s'il juge que celui-ci présente un danger et il ne pourra être tenu responsable des pannes mécaniques ou des bris résultant de l'usure normale ou d'un défaut d'entretien antérieur à son intervention.

① Le prestataire se réserve le droit de refuser une prestation s'il estime ne pas disposer des compétences requises ou si les conditions de sécurité sont insuffisantes.

→ **Prestataire :**

Le prestataire s'engage à :

- ⇒ Assurer de manière bienveillante et rassurante les missions qui lui sont confiées ;
- ⇒ Respecter les consignes données par le client ;
- ⇒ Prévenir le client en cas de problème constaté. Présenter l'animal auprès du vétérinaire le plus proche ou le vétérinaire référent figurant sur la fiche de renseignements en cas d'urgence ;
- ⇒ Assurer discrétion et respect du lieu de vie. Respecter également la confidentialité du domicile et ainsi que celle du client ;
- ⇒ Vérifier la mise en sécurité du domicile : fermeture des fenêtres, volets, portes, alarme, avant chaque départ du domicile.

11. ↩ Annulation, imprévus, retards...

Retour anticipé et prolongation

En cas de retour ou départ anticipé : pas de remboursement, sauf en cas de force majeure*.

En cas de demande de prolongation de la prestation : au-delà des dates prévues au contrat, en fonction de ses disponibilités, le prestataire pourra accepter ou refuser la demande.

Si la prestation peut être prolongée, celle-ci sera réalisée aux mêmes conditions que celles du contrat initial avec une facturation des prestations supplémentaires (au tarif à la date de la demande).

Pénalités de retard

A défaut de paiement de l'acompte, de la non réception du contrat signé, ou d'un accord écrit dans les 7 jours suivant l'envoi du contrat par le prestataire, le prestataire ne s'engage pas à réserver la date au client.

Pénalités de retard : Trois fois le taux d'intérêt légal si le règlement n'intervient pas dans les **10 jours calendaires** après le début de la prestation.

Annulation par le client

À compter de la signature du contrat ou de l'accord écrit par le client, conformément à l'article L221-18 du Code de la Consommation, **le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours.**

Ce droit de rétractation ne peut plus s'exercer dans le cas où le début de la prestation se ferait dans un **délai inférieur à ses 14 jours** (articles L121-20 et L121-20-2 du Code de la Consommation) :

- ↳ **En cas d'annulation avant la pré-visite**, aucune prestation ne sera facturée et l'acompte sera dû ;
- ↳ **En cas d'annulation pendant la pré-visite**, des frais de déplacements A/R (0,25 €/km) pour les zones 2 et 3 seront néanmoins facturés et l'acompte sera dû ;
- ↳ **Pour une annulation à moins de 7 jours calendaires** avant la prestation, une compensation de 50% du montant total de la prestation sera exigée ;
- ↳ **Une annulation à moins de 48H** de l'heure de début de la prestation ne donnera lieu à aucun remboursement, et l'intégralité de la somme sera due par le client.

Passé ce délai de rétractation, aucun remboursement de l'acompte ou du solde total de l'ensemble des prestations ne sera possible. En cas de force majeure*, le cas sera néanmoins étudié.

Annulation d'une intervention sous contrat régulier :

Le client peut annuler sans conséquence une prestation comprise dans un contrat régulier jusqu'à 24h avant le début de ladite prestation. Passé ce délai, un **dédommagement de 50% du total de la prestation annulée sera facturé.**

Annulation par le prestataire

En cas de force majeure*, le prestataire se réserve le droit de prévenir le client de la date de la survenance de l'événement.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être retenue pour le motif de manquement à ses obligations. Le contrat liant les deux parties, sera par conséquent suspendu de plein droit, à compter de la date de survenance de l'événement. Le prestataire choisira en s'adaptant au mieux au contexte de :

- Annuler la prestation des jours concernés par l'événement,
- Reporter à une date ultérieure,
- Décaler de quelques heures la prestation,
- Proposer une alternative à la prestation initialement prévue.

Le prestataire se réserve le droit de refuser une prestation si :

- Le comportement d'un animal est jugé dangereux ou imprévisible,
- L'état de santé de l'animal ne le permet pas,
- L'animal n'est pas identifié,
- L'animal n'est pas à jour dans ses vaccins,
- Le prestataire ne dispose pas des compétences requises ou si les conditions de sécurité sont insuffisantes.

En cas d'annulation à l'initiative du prestataire, le client sera remboursé des prestations non effectuées.

** **Cas de force majeure** : Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation. Le cas de force majeure nécessite un justificatif.*

12. Données personnelles, photos et vidéos

Par défaut, la signature d'un contrat autorise le prestataire à prendre des photos et vidéos des animaux ou de ses travaux réalisés. Celles-ci seront utilisées pour l'utilisation de sa promotion et sa communication sur la page des réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ou pour les envoyer au client.

Le client peut refuser toute diffusion publique en l'indiquant au prestataire.

Outre l'image et le nom de l'animal, aucune information personnelle sur le client et ses biens ne sera diffusée. Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution du contrat et ne seront pas transmises à des tiers.

13. Loi applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle (SMP)
<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>
Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

Annexe 1

Zones de déplacement du prestataire

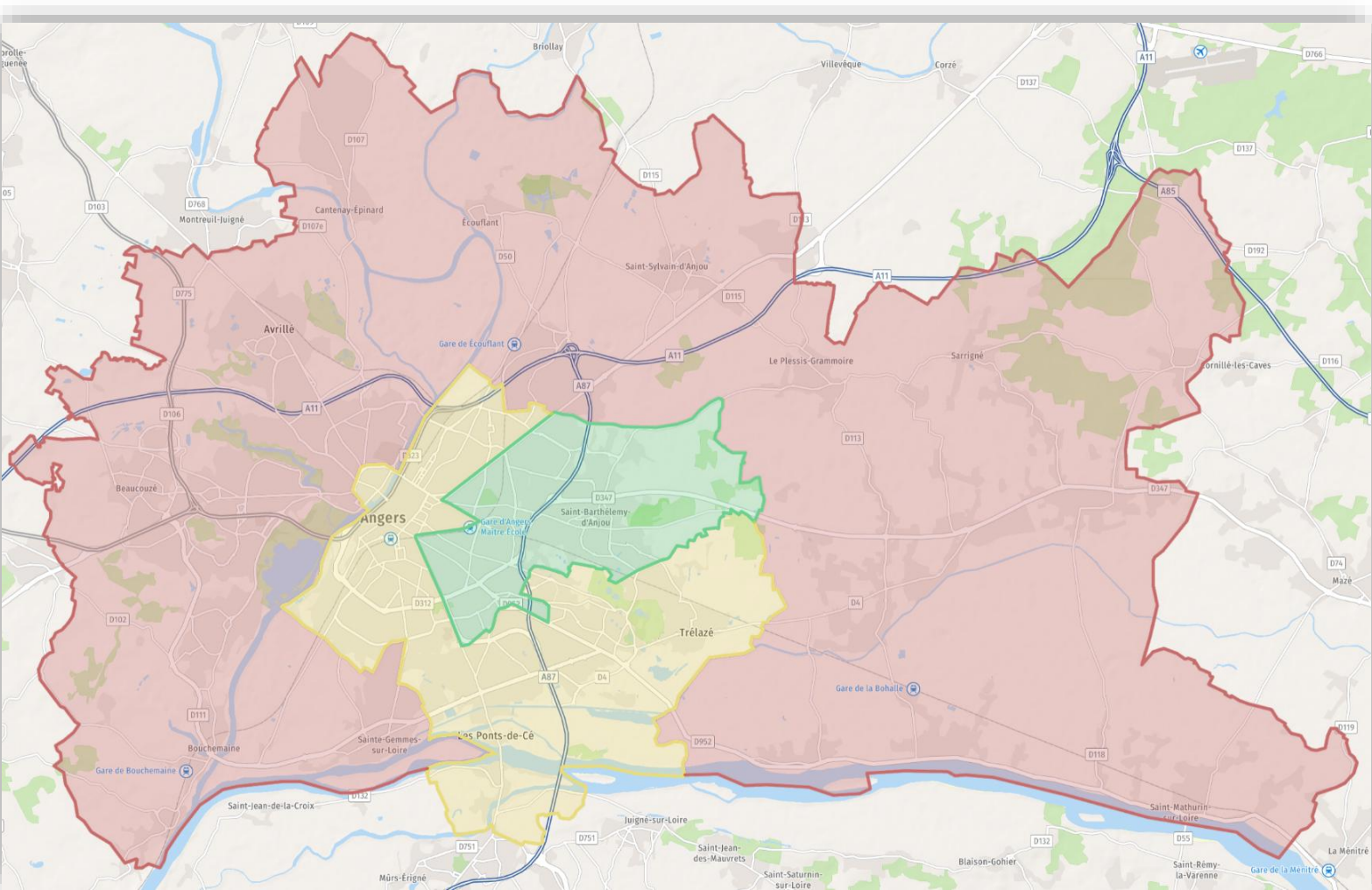
La tarification de mes services évolue en fonction de la zone d'intervention concernée. Ci-joint, un tableau des zones en question.




ZONE 1 Classique	ZONE 2 +3€	ZONE 3 +5€
<ul style="list-style-type: none">✓ Saint-Barthélemy d'Anjou✓ Angers – Deux Croix-Banchais✓ Angers – La Madelaine	<ul style="list-style-type: none">✓ Trélazé✓ Les Ponts de Cé✓ Angers – Roseraie✓ Angers – Centre-ville✓ Angers – La Fayette-Eblé✓ Angers – Saint Serge✓ Angers – Montplaisir	<ul style="list-style-type: none">✓ Angers – Les haut saint aubin✓ Angers – Saint Jacques-Nazareth<ul style="list-style-type: none">✓ Angers – Belle Beille✓ Angers – Lac de maine✓ Le Plessis grammoire✓ Loire Authion✓ Verrières en Anjou<ul style="list-style-type: none">✓ Ecoufant✓ Cantenay-Epinard<ul style="list-style-type: none">✓ Avrillé✓ Beaucouzé✓ Bouchemaine✓ Saint Gemmes sur Loire

Pour une intervention en dehors de ces zones, je fonctionne sur devis personnalisé, en prenant en compte un barème kilométrique



Carte d'intervention des zones géographiques 1,2 et 3 sur Saint-Barthélémy-d'Anjou et ses alentours



	Zone 1 : Classique
	Zone 2 : +3 €
	Zone 3 : +5 €



Annexe 2

Tarifification



Quelques rappels pour toute prestation

- 👍 Nouveaux clients : pré-visite obligatoire et gratuite (*hors FD* A/R*) ;
- 👍 Pour qu'une réservation soit confirmée : signature du contrat + un acompte de 30 % ;
- 👍 La tarification peut changer à tout moment et sans préavis. En revanche, le tarif appliqué pour la facturation sera celui du devis lors de la réservation ;
- 👍 Les CESU ou crédit d'impôt/réduction d'impôt sont non applicables ;
- 👍 Réservation à la carte et personnalisable. Vous pouvez mixer la fréquence et la durée des passages selon vos besoins et votre budget.

🐾 *Pet-sitting*

Visites & Promenades		Zone 1	Zone 2	Zone 3
D U R É E	15 min <i>Petits NAC uniquement</i>	11 €	14 €	16 €
	30 min	13 €	16 €	18 €
	1h	17 €	20 €	22 €
	2h	25 €	28 €	30 €
	3h	33 €	36 €	38 €
	4h	45 €	48 €	50 €
	5h	57 €	60 €	62 €
/animal supp.	+2 € <i>Chiens et chats uniquement</i>			
+ de 2 animaux	+2 €			
/cage supp.	+2 € <i>NAC et animaux de ferme</i>			
/15 min supp.	+3 €			
En soirée (à partir de 18h)	+2 €			



🌿 *Petit jardinage*

Tarif horaire	20 €		
Zones de déplacement	Zone 1	Zone 2	Zone 3
+ Frais kilométriques	Offerts	+3 €	+5 €

La durée est à adapter en fonction de vos besoins et des travaux en question. Le tarif ci-dessus peut être dégressif et sur devis, pour des travaux répétitifs.

🏠 *Home-sitting*

- 🏠 Sur Saint-Barthélémy-d'Anjou uniquement, trajet inclus
- ↳ **15€ / jour**
- ↳ Passage de 10-15 min matin et/ou soir
- ↳ Ce qui inclus : ouvrir et fermer les volets, arroser les plantes, aération, contrôle, sortir les poubelles ...
- ↳ Le Home-sitting peut être intégré à une prestation de Pet-sitting, si la durée sélectionnée correspond au temps nécessaire, tant pour l'animal que pour les services annexes.

+ *Suppléments*

*Frais de déplacement (FD) 0.25€/km	Nouvelle pré-visite 9 € (+ FD si applicables)
Préférence de créneau horaire <i>Inclus pour les promenades, prise de traitement et les visites 2 ou 3 fois/jour</i> 2 € /visite	Ravitaillement (alimentaire, litière...) 10 € + FD + remboursement des factures
Dimanche 2 €	Urgence vétérinaire 9 € + FD
Jours fériés 5 €	Remise des clés en main propre 5 € + FD si applicables
Remboursement parcètre <i>Si applicable, le règlement est dû à la fin de la prestation</i>	Récupération ou dépôt de colis en point relais <i>Sur Saint-Barthélémy-d'Anjou uniquement, trajet inclus</i> 5 €



Annexe 3

Détail des prestations



Quelques rappels pour le bon déroulement des prestations

Le prestataire se réserve le droit de refuser toute prestation susceptible d'en compromettre le bon déroulement.

↳ *Pet-sitting :*

- * Animal **identifié** ;
- * Animal **vacciné** depuis plus de 15 jours et moins d'un an ;
- * **Vermifuges et antiparasitaires** fortement recommandés ;
- * **Collier, harnais et laisse adaptés à votre chien** (*promenades*) ;
- * Chiens de catégorie **1 et 2 ne sont pas acceptés** ;
- * **En quantité suffisante** : alimentation, litière, traitement médical éventuel, nécessaire de nettoyage (*sacs poubelles, papier essuie-tout, matériel de nettoyage, produits de nettoyage, ect.*).

↳ *Petit jardinage :*

- * Matériel et fournitures nécessaires fournis par le client.

Visite à domicile – CHAT

Le chat étant un animal très attaché à son territoire, pour assurer son bien-être et sa tranquillité pendant votre absence, votre compagnon reste dans son environnement habituel, sans stress et sans changement de repères. Cela lui permet de conserver ses routines et de rester dans le lieu où il se sent naturellement le plus en sécurité.

Les visites permettent de veiller à la bonne santé de votre chat, d'assurer une présence rassurante et de garder un œil sur votre domicile.

Déroulement général, liste non exhaustive adaptable en fonction des besoins du chat

- Surveillance de l'état général de santé
- Nettoyage quotidien des gamelles
- Remise à disposition de nourriture et d'eau fraîche
- Administration d'éventuels traitements médicaux de base (*pas d'injection*)
- Séances de jeux et caresses
- Nettoyage partiellement ou entièrement de la litière
- Brossage de l'animal
- Autres soins (*à votre demande*)
- Home-sitting inclus (*à votre demande*) : arrosage, aération, courrier...
- Photos et nouvelles quotidiennes



Visite à domicile – CHIEN (*chiens de catégorie 3 uniquement*)

Vos compagnons restent dans leur environnement habituel, sans stress et sans changement de repères durant votre absence, chaque visite permet d'assurer bien-être et tranquillité aussi bien pour vous que pour eux.

Déroulement général, liste non exhaustive adaptable en fonction des besoins du chien

- Surveillance de l'état général de santé
- Nettoyage quotidien des gamelles
- Remise à disposition de nourriture et d'eau fraîche
- Sortie d'hygiène autour de votre domicile ou dans votre jardin, en laisse ou en longe
- Administration d'éventuels traitements médicaux de base (*pas d'injection*)
- Séances de jeux et caresses
- Brossage de l'animal
- Autres soins (*à votre demande*)
- Home-sitting inclus (*à votre demande*) : arrosage, aération, courrier...
- Photos et nouvelles quotidiennes

Promenade – CHIEN (*chiens de catégorie 3 uniquement*)

Les chiens ont un besoin vital de sortir, de prendre l'air, de rencontrer d'autres congénères, de se défouler et de flairer librement. Ces activités leur permettent de satisfaire leurs besoins spécifiques et de rester équilibrés et épanouis.

Les promenades peuvent être adaptées et personnalisées en fonction du temps de balade et de la zone géographique pour vos chiens que ce soit une sortie : douce, sportive (*canicross*) ou plutôt aventureuse.

Aussi, la sortie pourra inclure jeux, courses et moments de socialisation en fonction de vos compagnons.

Note

- ① Les promenades peuvent être cumulable avec d'autres prestations ;
- ① Collier, laisse et harnais adaptés ;
- ① En raison de la réglementation des conditions de transport, les déplacements en voiture avec vos compagnons dans un lieu de préférence ne sont pour le moment pas envisageable.



Visite à domicile – NAC & animaux de ferme

Dans le rythme de notre quotidien, il n'est pas toujours facile de trouver le temps ou de répondre convenablement aux besoins spécifiques de vos petits compagnons entre leur donner une alimentation adaptée ou encore leur procurer une hygiène propre quotidienne par exemple.

Afin de préserver leur bien-être, maintenir leur équilibre et prévenir stress ou comportements indésirables, chaque visite pourra garantir confort, sérénité et sécurité, tout en vous apportant tranquillité d'esprit.

Déroulement général, liste non exhaustive adaptable en fonction des besoins de chaque espèce et de chaque individu

- Surveillance de l'état général de santé
- Nettoyage quotidien : gamelles/biberons/abreuvoirs
- Remise à disposition de : nourriture, foin, légumes, végétaux frais ou granulés et eau fraîche
- Nettoyage partiellement ou entièrement de l'habitat (*prévoir le nécessaire*)
- Administration d'éventuels traitements médicaux de base (*pas d'injection*)
- Moments d'interactions et de stimulations
- Soins (*à votre demande*) : brossage, bain, nettoyage des oreilles...
- Home-sitting (*à votre demande*) : arrosage, aération, courrier...
- Photos et nouvelles quotidiennes

Petit jardinage et home-sitting

Déléguer l'entretien du jardin ou la surveillance du domicile, que ce soit pour gagner en sérénité, se libérer des efforts trop physiques ou gagner du temps ; profitez de services personnalisés selon vos besoins afin de garder ou retrouver une maison toujours vivante, en toutes circonstances.

Liste non exhaustive, toute autre demande sera étudiée

Petit jardinage <i>① Le prêt du matériel du client est nécessaire</i>		Home-sitting <i>Sur St-Barthélémy-d'Anjou uniquement</i>
Entretien basique du jardin	Entretien extérieur	10-15 min matin et/ou soir
-Arrosage : jardin, potager...	-Lasure ou peinture de mobilier extérieur	-Ouvrir et fermer les volets
-Plantation		-Arroser les plantes
-Creusement de marre	-Nettoyage des allées et des terrasses	-Aération du domicile
-Ramassage de feuilles ou de débris		-Contrôle et surveillance du domicile
-Récolte : potager, verger...	-Nettoyage des volets	-Relever le courrier
-Aérer le jardin : arrachage, fauchage, désherbage, nettoyage, éclaircissage ...	-Autres demandes sur devis	-Récupération et dépôt de colis en point relais (+5 €)
-Petite taille légère de végétaux		-Autres demandes à me préciser

